

## Création du Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 15 décembre 2016

*Le CESER prend acte de la création d'un Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et souligne la nécessité d'une politique touristique plus ambitieuse et mieux partagée sur les territoires. Il rappelle que la coordination des politiques et des acteurs constitue un enjeu majeur pour le développement efficace de la politique touristique de la région. Il s'interroge enfin sur la réduction du budget du nouveau Comité Régional du Tourisme et sera vigilant quant à la pérennité des emplois des anciennes structures.*

Le CESER prend acte de la création d'un Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, regroupant les trois Comités Régionaux de Tourisme actuels (Comité Régional d'Aquitaine, Comité Régional du Limousin et Comité Régional de Poitou-Charentes), pour une mise en place opérationnelle en juin 2017. La création d'une structure unique devra permettre une cohérence des interventions en matière de promotion touristique, d'élaboration du schéma régional de développement touristique et d'observation économique du tourisme.

Le CESER souligne la nécessité d'élaborer une politique touristique plus ambitieuse et mieux partagée sur les territoires : les pôles d'attractivité ne doivent pas capter les flux touristiques mais leur rayonnement doit au contraire profiter à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. La mobilité est un enjeu majeur pour permettre le déploiement du tourisme sur le territoire, en facilitant les déplacements des touristes par des voies de communication de qualité.

La stratégie de développement du tourisme régional en France et à l'étranger doit être élaborée avec les acteurs du territoire. Il conviendra donc de veiller à ce que le Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine travaille en collaboration avec l'écosystème régional et mène avec ses partenaires une réflexion transversale.

Le CESER s'interroge sur le partage des compétences touristiques entre la métropole bordelaise, les départements et la Région Nouvelle-Aquitaine, et sur la cohérence et la complémentarité des actions de ces structures territoriales. La coordination des politiques et la mutualisation des actions des différents acteurs impliqués constituent des enjeux majeurs pour le développement efficace de la politique touristique de la région.

Avec 103 000 emplois directs non délocalisables, près de 250 000 emplois indirects, une consommation touristique intérieure générant un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros pour l'économie régionale, l'activité touristique a été identifiée par le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) comme un enjeu prioritaire participant au développement économique régional et à l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine.

La poursuite de la professionnalisation de la filière est à ce titre indispensable, pour assurer un accueil de qualité des visiteurs de la région. De même, il est essentiel que les acteurs du secteur, en collaboration avec la Région, se saisissent de l'enjeu du logement des employés saisonniers. De façon plus large, au-delà de la seule question du logement, les conditions de travail et de formation des salariés du secteur doivent être au cœur de la réflexion et de l'action du Comité Régional du Tourisme, aux côtés de l'enjeu de la satisfaction des touristes.

Enfin, le CESER souligne que le budget prévisionnel pour 2017 est en légère baisse, du fait des économies d'échelle engendrées, et rappelle que cette économie ne doit pas s'opérer au détriment du personnel des trois anciennes structures. En effet, la pérennité de l'ensemble des emplois dans la nouvelle structure est souhaitable et ce, quel que soit le statut des agents. Le CESER s'interroge sur la répartition budgétaire entre les actions développées par la structure et son budget propre de fonctionnement, ainsi que sur la pertinence de la réduction du budget de la structure au moment même où la volonté de développer une politique touristique affirmée de la Région à l'international est par ailleurs affichée.



---

Proposition de la commission 5 « Economie »  
Président : Patrick de STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Création du Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine »

218 votants  
218 pour

**Adopté à l'unanimité**

**Jean-Pierre LIMOUSIN**  
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine